

Discours de David Gozlan Secrétaire général de la Libre Pensée au Meeting laïque du 5 décembre 2015



Amis, camarades, Citoyennes, citoyens,

Je vous apporte le salut fraternel de la **Fédération nationale de la Libre Pensée** et de sa Commission administrative nationale.

Il y a 110 ans était votée la **Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat**. Elle a instauré la laïcité dans ce pays, achevant l'œuvre de la Révolution française mais aussi celle de la **Commune de Paris** écrasée par les **Versaillais**.

Avec la Loi, le pouvoir temporel se distingue du pouvoir spirituel. Ce dernier, renvoyé à sa propre sphère privée, au reflet de sa propre image, perdra de son influence et cherchera, par le biais de la **Doctrine sociale de**

l'Eglise, à revenir aux affaires.

La Laïcité est un des piliers de notre République, une construction qui porte le contrat social. Avec la Loi de 1905, il n'y a pas « d'Etat athée » comme le fulmine, en mai 1906, le député royaliste de la Vendée, **Armand de Baudry d'Asson** et comme le reprend, dans un bégaiement de l'histoire 108 ans plus tard, l'agité du Puy du Fou **Philippe De Villiers**. A même famille réactionnaire, les mêmes réactions. L'excitation des affidés, prosélytes et croisés d'un nouveau genre pourrait prêter à sourire s'il ne s'agissait que d'agitation médiatique, mais c'est bien la loi de 1905 qui est visée. Et par-delà elle, la **République**.

A vouloir placer la laïcité partout, ils revendiquent la Laïcité nulle part. Ils parlent de laïcité pour mieux la défaire, pour régler leur xénophobie. Pour notre part, nous considérons qu'il n'y a dans cette affaire qu'une instrumentalisation d'une religion pour en finir avec la loi de 1905.

On nous dit, rendez-vous compte, **l'Islam** n'existait pas en France en 1905 ! C'est faux ! 10 millions de musulmans sur le territoire de l'Empire français contre, selon les estimations, 4 à 5 millions de français pratiquant l'Islam sur le territoire de la République.

On vous dit, mais la Loi de 1905 ne s'applique qu'à l'Eglise catholique ! C'est faux ! Il s'agit de la loi de Séparation DES EGLISES et de l'Etat.

Si la loi n'a pas été appliquée aux colonies, c'est que les Pères blancs de l'Eglise étaient trop soucieux de convertir, que les colonisateurs étaient trop soucieux de maintenir leur prérogative. D'ailleurs, qui réclamait l'application de la Loi ? Qui réclamait l'application de la Loi de 1905 dans les départements algériens ?

L'**Association des oulémas d'Algérie** demandera avec constance l'application de la loi de 1905 afin que les associations culturelles musulmanes échappent au contrôle colonial. En 1924, l'**Emir Khaled**, petit-fils du célèbre **Abd el-Kader** demande, dans une lettre à **Herriot**, l'application de la Loi de 1905 au culte musulman. Le Parti du peuple Algérien de **Messali Hadj** réclame : « *L'application des mesures démocratiques, des lois sociales et ouvrières, ainsi qu'en l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.* »

Et aujourd'hui, on nous berce d'un nouveau récit national où la donne serait changée pour mieux dynamiter la loi de 1905. Au compte de qui ? La formation des Imams de la République pour instituer un Islam de France, cher à messieurs **Valls** et **Sarkozy**, se fait au Maroc. C'est une

première entrave à la loi de 1905. Aujourd'hui les imams, demain les curés, les rabbins, les pasteurs. Ce n'est pas à l'Etat de former des religieux. C'est aux religions de s'organiser elles-mêmes.

Afin qu'ils obtiennent la certification « *républicaine* », ces imams devront suivre une formation sur les questions de laïcité et de République. Paradoxe des paradoxes, il revient à la catho de Paris de former les Imams. Autant demander à qui profite le crime. Laissons parler le **Cardinal André Vingt-Trois** : « *L'Islam prendra la place de première religion si les catholiques ne sont pas capables de vivre leur catholicisme. Si nous perdons des parts de marché, c'est que nous ne tenons pas le marché.* »

C'est bien de cela qu'il s'agit, il faut tenir le marché de l'obscurantisme. Et pour ce faire, rompre la digue républicaine, en finir avec la Loi de 1905. Sous des airs faussement démocratiques, véritablement opportunistes, les hommes du Vatican et leurs bedeaux politiques s'enferment dans « *cet isolement intransigeant et mortel (ils) y languissent, y périssent comme s'ils étaient ensevelis eux-mêmes dans ces in pace au fond desquels pendant des siècles ils ont faits disparaître les révoltés de l'esprit.* » (Jaurès).

Laïques, nous n'acceptons pas ! Laïques nous ne pouvons accepter !

Amis, camarades, Citoyennes, citoyens ;

Quand le « *soyez Rebelles* » de **Marc Blondel** a résonné dans nos locaux et nos consciences, nous avons repris et intensifié la bataille pour l'abrogation de la **Loi Debré**. Il ne s'agit pas pour la Fédération nationale de la **Libre Pensée** d'être seulement la légataire du Serment de Vincennes quand tant l'ont renié, il s'agit pour nous d'ouvrir une discussion et une bataille concrète sur les faits, sur les chiffres, avec l'ensemble des associations du monde laïque.

Quels sont les chiffres ?

Au bas mot la loi Debré, qui permet le financement des écoles privées sur des fonds publics, c'est 10 milliards d'Euros qui sont ainsi détournés. Au bas mot, depuis 56 ans d'application de la Loi Debré, c'est 550 Milliards d'Euros qui ont été enlevés à l'Ecole publique au profit de l'école privée.

Ce n'est pas une concurrence déloyale, c'est une mise à mort organisée.

La Loi Debré, par exemple, c'est permettre dans les Bouches-du-Rhône de voir passer en dix ans, entre 2005 et 2015, les financements publics des écoles privées de 6 Millions à 11,4 Millions d'euros, soit une hausse de 88%.

La Loi Debré est la mère de toutes les lois antilaïques. C'est la nouvelle boîte de Pandore de tous les maux de l'Eglise catholique. Dans l'Antiquité, quand Pandore ouvre la boîte, elle laisse s'échapper la guerre, la maladie, le vice, la perfidie, la misère. Il en est de même avec la Loi Debré :

Avec la loi Debré, c'est la réouverture de la guerre scolaire à chaque nouvelle loi antilaïque mise en place ; une guerre contre les jeunes générations, contre les enseignants ; où se sont succédé 22 lois et décrets antilaïques, sapant l'école de la République, confortant les écoles du Vatican. Avec la Loi Debré, c'est la maladie, la gangrène où l'on justifie la fermeture d'écoles publiques en promouvant l'école privée d'en face.

Avec la Loi Debré, c'est le vice et la perfidie des autorités ecclésiastiques qui dressent le « caractère

propre » de l'enseignement privé, à 97% catholique, pour se soustraire aux lois et décrets. C'est ce mensonge répété à satiété que l'enseignement catholique est un enseignement alors qu'il n'est qu'une école antirépublicaine du dogme, et le débat sur la question du mariage pour tous l'a bien démontré.

Pandore ferma la boîte, il restait l'Espérance. Nous ne sommes que des femmes et des hommes, certes, et il n'y a ici ni Dieu, ni César, ni tribun. Il nous est possible d'arrêter l'hémorragie financière, il nous est possible d'abattre une loi inique. Les lois des Hommes sont faites par les Hommes, défaites par les Hommes. Il n'y a aucune autorité divine au-dessus de la Loi Debré, il nous faut donc œuvrer à l'abroger.

Comment faire, comment permettre aux citoyens de ce pays de rejoindre notre combat ? Il nous faut établir les chiffres commune par commune, département par département, régions par régions, ouvrir des discussions avec l'ensemble des associations qui se réclament de la laïcité pour montrer que la Loi Debré étrangle l'école publique. 2016 sera pour la Fédération nationale de la Libre Pensée. Une année où nous ferons, à nouveau, comme en 1906, comme 2006, l'inventaire des biens de l'Eglise, prélevés sur les biens du peuple.

A bas la Loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques !

Amis, camarades, Citoyennes, citoyens,

L'**Association des Maires de France** vient de publier un vademecum destiné aux premiers magistrats des 36 000 communes. De nombreuses positions de la Libre Pensée y trouvent un écho, notamment « L'AMF invite les maires à mettre à disposition des familles qui le souhaitent une salle communale, lorsque c'est possible, aux fins de célébrer des funérailles non religieuses. » mais aussi l'AMF rappelle que « *L'attribution d'une subvention à une association ne constitue pas un droit acquis* » d'autant quand il s'agit d'une association culturelle ou ouvertement cléricale. Certains élus se réclamant de la laïcité doivent aussi se souvenir qu'un vote est une prise de responsabilité, pas un simple acte bureaucratique.

La Loi de 1905 surgit comme l'obstacle à abattre. Ainsi, après la brochure de l'AMF, le Cardinal André Vingt-Trois estime que « Durcir la laïcité augmenterait le risque de radicalisation ». De radicalisation ? De qui ? Il y a toujours dans le viseur de ces hommes la peur de l'étranger, l'étranger au catholicisme.

A moins qu'**André 23** ait peur de la radicalisation des Libre Penseurs, des laïques. Ce qui reste certain c'est que nous ne cherchons pas à durcir ou assouplir, à modifier, à changer, à transformer la Loi de 1905, nous demandons tout simplement que les Elus de la République l'appliquent. Oui, appliquent la Loi.

Dans le débat des crèches de la nativité dans les bâtiments de la République, qui a pu sembler ubuesque, de monsieur **Glavany** à monsieur **De Villiers**, ces élus de la République ont tous soutenu qu'un élu ne devait pas appliquer les lois de la République, et la loi de 1905 au premier titre.

Le summum a certainement été la prestation du ravi de la crèche, Monsieur **Ravier**, maire d'arrondissement et sénateur de Marseille, qui indique à qui veut bien l'entendre que Marseille a toujours été chrétienne et le restera. Remonte sur ton cheval, **Charles Martel** ! Puis, achète-toi l'histoire de Marseille pour les Nuls, tu y découvriras certainement que le nom de Phocée provient de l'Asie mineure, sans te parler du sang italien, espagnol, portugais, algérien, marocain, tunisien, comorien qui a bâti la Cité.

Vous le voyez, les chiffonniers de l'Histoire n'ont pas de limite quand on leur offre un micro. Drôles d'élus qui ne veulent pas appliquer les lois républicaines, vils serviteurs du parti clérical. Pourtant l'AMF, dans sa brochure, « réaffirme la nécessité d'appliquer la règle définie à l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 qui proscrie « tout signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit ». La présence de crèches de Noël dans l'enceinte des mairies n'est pas, du point de vue de l'AMF, compatible avec la laïcité. »

Mieux, concernant les grandes questions abordées : crèches pour enfants, restauration scolaire, accompagnatrices de sorties scolaires, Culturel/culturel, Neutralité des Elus et des fonctionnaires, neutralité des bâtiments publics, fêtes religieuses pour les agents, ..., l'AMF préconise le respect de la laïcité au sens des articles fondamentaux de la loi de Séparation des Églises et de l'État. Il revient aux fédérations de la Libre Pensée d'inviter les élus dans nos débats sur cette base de discussion.

Citoyennes, citoyens,

Les arguments tout aussi mensongers que stupides pleuvront pour chercher à écorner la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Le diktat du « la Loi est vieille » ne tient pas face à des procureurs qui proposent le corporatisme comme solution politique. Pas plus face à des cléricaux qui depuis 2000 ans oppressent les peuples et se retrouvent toujours du côté des **Mussolini, Hitler, Pétain, Pinochet** et **Videla**. Il ne suffit pas d'une fumée blanche pour effacer les crimes et les complicités.

S'il s'agit d'un combat entre le Progrès et ces chiffonniers de l'Histoire, nous avons choisi le camp du Progrès et de la Raison, des Sciences, des savoirs, des connaissances. L'Homme ne peut tracer le sillon de son destin dans les affres de la Foi, il ne peut le faire qu'en étant un Homme libre, libéré de toutes les entraves économiques, dogmatiques, cléricales et sécuritaires.

- Vous voulez du Progrès ? Abrogez le Concordat d'Alsace Moselle, cessez de payer les prêtres avec l'impôt des citoyens.
- Vous voulez du Progrès ? Abrogez la Loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques et rendez les sommes volées à l'école de la République, pas à celles du Vatican.
- Vous voulez du Progrès ? Appliquez la Loi de 1905 sur l'ensemble du territoire de la République.
- Vous voulez du Progrès ? Reprenez le **Serment de Vincennes**, redonnons lui un nouveau souffle, afin « *d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse* »

Le fond de notre combat est celui de la **Liberté de Conscience**. Sans laïcité, c'est cette liberté qui disparaît. Et face aux concordats, face aux divisions sur des bases religieuses ou autre, face aux dévots quel que soit l'uniforme, reprenons ces mots de **Jaurès** : « *La France n'est pas schismatique, elle est révolutionnaire. (...) Toute notre histoire proteste contre je ne sais quelle tentation de substituer les compromis incertains et tâtonnants du schisme à la marche délibérée de l'esprit vers la pleine lumière, la pleine science et l'entière raison.* »

Face au Schisme, imposons la République !

